



## RAPPORT MORAL ET FINANCIER DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR L'ACTIVITÉ DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER 2023

Par Dominique BARJOT

À tous, membres de titulaires, libres et associés, membres correspondants, membres du personnel, je présente mes vœux les meilleurs pour 2024 : que cette année nouvelle vous apporte à vous et à tous ceux qui vous sont chers un maximum de joies, de bonheur et de santé : Vous les recevrez, au nom de l'Académie, avec une circulaire de rentrée. Je suis soucieux de relancer notre Académie, au sortir des commémorations du centenaire, en poursuivant l'œuvre engagée par Pierre Gény, mon prédécesseur. J'ai souhaité donc que, chaque année, la première de nos séances puissent permettre de présenter un bilan moral et financier de l'année écoulée et jeter les bases des activités de l'année nouvelle en attendant de pouvoir produire un véritable rapport annuel.

Il convient donc de présenter ici un rapport annuel organisé en deux temps : le bilan de 2023, une année extraordinaire ; les perspectives 2024, à savoir le retour à une trajectoire normale.

### 1 – LE BILAN 2023, UNE ANNÉE EXTRAORDINAIRE

L'année 2023 a représenté un écart brillant par rapport à la moyenne, mais qui n'est pas soutenable à terme.

#### 1 – 1. Bilan moral

L'année 2023 a été une année charnière. Elle a été marquée par deux événements majeurs : l'achèvement, le 26 mai dernier, des cérémonies du centenaire (avec la publication d'un tiré à part) ; la démission, puis le décès de Pierre Gény. Ces deux événements ont été à l'origine de changements importants.

1 – l'élection le 8 octobre 2023, d'un nouveau secrétaire perpétuel ;

2 – l'émergence progressive d'un consensus autour de l'idée d'une refondation, examinée au sein du Bureau, (9 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2023) ;

3 – un renouveau électoral important. Il a pris, bien sûr, la forme de nouveaux recrutements : en deuxième section, Dominique Delort et Daniel Jouanneau ; en troisième section, Christian de Boissieu ; en quatrième section, Brigitte Senut ; en tant que membres libres, Emmanuel Maury et le Recteur de la Grande Mosquée de Paris, Chems-Eddine Hafiz ; en tant qu'associés Anatole-Collinet Makosso, actuel Premier Ministre de la république du Congo, et Costa N. Papanicolas ; en tant que correspondant de la deuxième section Yago Kazuhiko. Mais il s'est traduit aussi par l'élection d'un nouveau vice-président, Louis Dominici, devenu notre président au premier janvier, nécessitant, par contrecoup, l'élection d'une nouvelle président Christine Desouches.



L'année 2023 a été particulièrement bien remplie. Seconde année de notre Centenaire, elle s'est inscrite dans la continuité de l'année précédente, avec en particulier :

1 – l'organisation d'une journée d'étude autour de la création de la Grande Mosquée de Paris, au sein de celle-ci, le 14 février 2023 : « D'hier à aujourd'hui, autour de Paul Bourdarie et des premiers recteurs » (organisée par D. Barjot) ;

2 – Les troisièmes entretiens d'outre-mer (co-organisé par Jeanne-Marie Amat-Roze et D. Barjot). Ils ont donné lieu à trois colloques tenus respectivement à Paris, le 17 mars 2023, à Antananarivo, le 22 mars suivant, et à Saint-Pierre-de-la-Réunion, le 30 mars de la même année, à un voyage d'étude à Madagascar et à la Réunion, du 21 mars au 2 avril 2023, et à un ouvrage intitulé *Madagascar, la France et l'Océan Indien*, à paraître chez Hémisphères, en novembre 2024 ;

3 – Une séance portant sur le 100<sup>e</sup> anniversaire du plan Sarraut de mise en valeur des colonies (co-organisation Jacques Frémeaux et Julie d'Andurain, le 30 juin 2023) ;

4 – l'organisation d'une exposition et d'une séance exceptionnelle consacrée à « L'écriture sorabe, une tradition encore vivante à Madagascar » (co-organisation D. Barjot, Pierre-Yves Belfils et Olivier de Bernon), à l'occasion de la publication par l'ASOM du livre de Silvia Neposteri, *Voici l'histoire de nos ancêtres Ankara. Le manuscrit arabico-malgache HB6*, Paris Geuthner, 2023. Cette publication s'inscrit dans le projet initié par Bruno Delmas et Jeanne-Marie Amat-Roze, dans le cadre de l'Union Académique Internationale (UAI).

Les séances statutaires de l'années, traditionnellement tenues le vendredi après-midi et tous les quinze jours, se sont organisées autour du thème annuel, « Les mobilités ». Ces séances thématiques se sont enchaînées comme suit :

1. 16 janvier 2023. « La France et l'Outre-mer, les outre-mer » ;
2. 3 février 2023. « Conséquences socio-économiques des pandémies en Afrique » ;
3. 17 février 2023. « Les sociétés civiles du Moyen-Orient confrontés aux crises politiques » ;
4. 10 mars 2023. « Agriculture sud-américaine en mouvements » ;
5. 14 avril 2023. « La corne de l'Afrique : interfaces critiques entre l'Afrique et l'Asie » ;
6. 2 juin 2023. « Eiffel et l'outre-mer : des ponts et des structures à grandes portée pour favoriser les échanges » ;
7. 22 septembre 2023. « Les entreprises et l'encadrement normatif international » ;
8. 10 novembre 2023. « Mobilités et conflits en Afrique ».

Ces séances ne se sont pas enfermées dans la thématique de l'année. Elles ont intégré une vaste ouverture internationale :

1. 20 janvier 2023. « Le Pakistan, un pays neuf avec une vieille histoire (2) » ;
2. 12 mai 2023. « Conflits et guerres de l'Ukraine à l'Afrique » ;
3. 16 juin 2023. « Gestion des eaux partagées : entre coopération et conflits » ;
4. 6 octobre 2023. « Le Yémen : un pays complexe et instable » ;



Par ailleurs, une grande attention a été portée aux grands chantiers de recherche, à la fois dans l'angle scientifique :

1. 16 – 17 novembre 2023, séance commune Académie royale des sciences d'outre-mer de Belgique et l'ASOM autour de « La gouvernance des Océans ».
2. 8 décembre 2023, hors séances statutaires, le colloque François Mitterrand et l'Afrique avant la V<sup>e</sup> République (co-organisé avec l'Institut François Mitterrand) ;
3. 14 décembre 2023. Co-organisation, avec Fraternité Afrique, d'un débat autour du rapport de Bruno Fuchs et Michèle Tabarot sur les relations entre la France et l'Afrique, réunit le 8 novembre 2023 à l'Assemblée Nationale. Cette séance inaugurerait ce qui ait devenu les Jeudis de la Pérouse.

### **1 – 2. Un bilan matériel et financier révélant les limites du possible**

Ces activités nombreuses témoignent des ambitions de l'Académie des sciences d'outre-mer. Mais elles ne doivent pas masquer les réalités matérielles et financières. En effet, l'ASOM se trouve dans une situation financière fragilisée par le coût du Centenaire, d'abord et surtout en raison de l'organisation de la cérémonie du 26 mai 2023 à la Sorbonne. Il s'ensuit que 2023 s'avère particulièrement déficitaire pour l'ASOM (- 158.582 €), entièrement prélevé sur la trésorerie de l'établissement. Cela résulte des 581.277 € de dépenses effectués au cours de l'exercice, elles-mêmes répartie entre dépenses de personnel, pour 196.676 €, 319.601 € de dépenses de fonctionnement et 65.000 € de dépenses d'investissement. Ces dépenses n'ont pu être couvertes que par 422.695 € de recettes encaissées au cours de l'exercice, se ventilant elles-mêmes en subventions pour charges de service public (388.973 €), autres financements publics (4.500€) et recettes propres (59 222€). Certes notre situation demeure saine, mais le déficit nous a contraint à prendre sur nos réserves.

Cette situation financière tendue tient à de multiples causes. La cause principale, et de loin tient au coût très (trop ?) élevé de la manifestation organisée à la Sorbonne le 26 mai après-midi. Au total, 139 000 € (à mettre au regard de nos 422 695 € de recettes, soit 32,9 % du montant de ces mêmes recettes, dont 46 500 € de frais d'agence (11 % du montant de nos recettes annuelles). Cette dépense extraordinaire engendrée par la manifestation a été couverte dans son intégralité par prélèvement sur nos réserves, en particulier 100.000 € de don du Président Macky Sall (Sénégal, jusqu'en 2024). Parmi les autres causes, vous voudrez bien noter les 18.000 € que nous a coûté, en 2023, notre revue *Mondes et Cultures*, n° 2022, 968 p. Ce coût total inclut un important et excellent travail éditorial de N. Geay, notre prestataire habituel, mais tient pour l'essentiel à des frais d'impression très élevés (hausse du prix du papier, imprimeur bénéficiant d'un marché captif), mais aussi à d'excessives dépenses de retranscriptions, un nombre trop important d'Académiciens ne remettant pas les textes attendus. Dans l'immédiat, les conséquences de cette situation financière tendue sont très importantes : alourdissement du contrôle financier, réduction considérables de nos réserves, nécessité de faire appel de façon plus explicite au soutien des académiciens (contribution volontaire) et de la société des amis (pas d'apport aux publications de l'Académie alors que les statuts le prévoient).

Le bon fonctionnement de notre Académie implique une nécessaire rationalisation administrative. L'ASOM s'appuie d'abord sur une bibliothèque de référence, mais confronté à des défis impératifs et urgents (catalogage notamment des fonds hérités de la DILA, c'est-à-dire de la Documentation française, et des nouvelles acquisitions, numérisations, communication de la



bibliothèque, gestion du site web, etc.). Pour ce faire, la bibliothèque compte sur trois agents, Pierre-Yves belfils, responsable du service en CDI, Blandine Journoud (en CDD), et Julie Hardouin, fonctionnaire. L'ASOM bénéficie d'un service comptable très compétant et disponible, mais surchargé de travail (Valéry Vincent, agent comptable et chef du service, Rémy Marchand, comptable en CDI). Enfin, l'administration de l'Académie compte en son sein le cabinet du Secrétaire perpétuel. Il se compose de Tsiory Razafindrabe (en CDD jusqu'en août 2025), une adjointe à la directrice de cabinet, quant à elle en CDI, d'une concierge à tout faire, véritable âme de la maison, Ivone Do Vale, un stagiaire rémunéré, en charge de la gestion des réseaux sociaux de l'Académie, les autres personnels présents dans les locaux de l'ASOM sont en fait fournis par le Groupe interacadémique pour le développement, dont notre Académie est membre : il s'agit d'une chargée de mission en CDD jusqu'au 31 juillet 2024 et d'une ou d'un stagiaire du GID. La nécessité s'impose ainsi de clarifier nos relations avec le GID (cotisation, loyer, siège social à l'ASOM, informations sur le GID), sans rompre pour autant nos relations scientifiques avec lui autour de ses trois axes principaux : agriculture (avec l'Académie d'Agriculture), médecine (avec l'Académie de Médecine), et le patrimoine (Académie des inscriptions et belles lettres).



## 2 – PERSPECTIVES 2024 : UN RETOUR À LA TRAJECTOIRE NORMALE

L'objectif de l'année 2024 consiste d'abord à revenir à une trajectoire normale tout en témoignant d'une volonté d'aggiornamento pour l'Académie des sciences d'outre-mer. Les activités demeureront nombreuses, mais elles seront mieux maîtrisées maintenant.

### 2 – 1 Une thématique dominante : « La globalisation et ses limites »

Elles s'organiseront autour d'une thématique dominante « La globalisation et ses limites » (globalisation est préférable à mondialisation, surtout si l'on adopte une approche transdisciplinaire). Ce thème apparaît suffisamment large et général pour englober un maximum de propositions, offrir une ligne directrice, mais sans induire de contraintes lourdes donnant naissance à un programme riche et varié. Celui-ci comporte d'abord dix-huit séances ordinaires. Elles abordent les questions suivantes :

1. Le conflit israélo-palestinien ;
2. Le Bangladesh ;
3. Les trafics illicites des antiquités et des biens culturels ;
4. Vers une fragmentation de l'économie mondiale ? ;
5. La Corée du Sud et Taïwan : développement économique et marche à la démocratie en perspective internationale ;
6. L'évolution des relations entre l'Afrique francophone et la France ;
7. L'avenir de la coopération militaire française en Afrique ;
8. La Francophonie ;
9. Les problématiques de l'eau dans un monde globalisé ;
10. La formation des personnels de santé dans les pays du Sud ;
11. Problématiques migratoires de droits d'asile ;
12. État de droit et démocratie en Afrique ;
13. Démocratie et relations Nord-Sud ;
14. Prix de l'Académie ;

Au total, se succéderont des séances classiques (trois plutôt que quatre communications), mais aussi des conférences individuelles, des tables rondes et des journées d'études.

S'y ajouteront des manifestations exceptionnelles. Ainsi que cela se produit cette année pour la première fois, la première séance de l'année, celle de rentrée, fera office d'assemblée générale, avec une assez longue discussion autour du bilan de l'année précédente, mais aussi du programme de celle à venir. L'année 2024 verra en particulier se tenir dans nos locaux, un colloque international et une exposition consacrés à « Cent ans de scoutisme à Madagascar », un voyage d'étude à Meaux (exposition co-organisée par le musée d'histoire de la Première Mondiale et l'ASOM, représentée par Jeanne-Marie Amat-Roze) et la Cité Internationale de la langue française à Villers-Cotterêts (en juin), un voyage d'étude au Musée des Troupes de Marine à Fréjus et du mont Faron (début octobre), une commémoration, sous une forme à définir, du soixantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques avec la république populaire de Chine. Viendront se greffer sur ce programme quelques séances extraordinaires, destinées à prendre place dans nos Jeudis la Pérouse : conférence-débat autour de la conférence du général Didier Castres sur « L'opération Barkhane », conférence de François



Rajaoson, membre associé et président de l'Académie nationale malgache, sur le thème « Références biblique et discours politiques à Madagascar ». La liste n'est évidemment pas exhaustive mais confirme la vigueur et la dynamique engagée.

## **2 – 2. Une volonté de rationaliser les activités de l'Académie des sciences d'outre-mer.**

Mais cette dynamique ne peut se maintenir de façon durable qu'au prix d'une rationalisation des activités de l'ASOM. Il s'agit, en premier lieu, de définir une stratégie de communication cohérente. Aujourd'hui, l'Académie s'appuie sur deux communications parallèles : celle du cabinet du Secrétaire perpétuel, confiée à des stagiaires relevant de l'autorité de la directrice de cabinet, celle de la bibliothèque confiée à J. Hardouin. Il en résulte une image floue et peu visible de l'Académie ? Il est donc souhaitable que soit mise en place une commission *ad hoc*, visant à quatre objectifs : définir une stratégie de communication pour l'établissement ; mettre en place un site web moderne ; compétitif, évolutif et indépendant ; constituer un portefeuille de relais médiatiques utiles et stables (à l'instar du journal le Point, nous pensons à la presse quotidienne, à France Culture et ARTE) ; coordonner les opérations de communications du service de l'ASOM.

Il convient aussi de réviser les commissions statutaires de la Bibliothèque, des Archives et des Publications. Celles-ci doivent constituer autant de cellules de travail *ad hoc* :

1. Commission bibliothèque (acquisition, catalogage, numérisation, conservation des photographies, fonctionnement en réseaux etc.)
2. Archives (avec pour objectif la mise en place d'une politique de gestion moderne des archives)
3. Publications. C'est dans ce domaine que doivent survenir les principales innovations. En effet, Mondes et Cultures doit devenir une revue à comité de lecture (une publication trisannuelle, sur support électronique, avec un minimum d'exemplaires papiers et mise en ligne sur Cairn, puis JSTOR). Cette revue sera accompagnée d'une publication en ligne des séances (discours inaugurateur des présidents, installations, nécrologies, communications).

Parallèlement, la commission des prix continuera son activité, l'un des objectifs étant d'obtenir la création d'un prix AFD portant sur la voie de co-développement. De même la commission des Finances sera réunie deux fois par an en fonction du vote des budgets. Enfin, l'année verra une relance du dossier du *Dictionnaire des francophones* (se trouve toujours posée la question d'une publication en ligne se substituant à la publication papier).

Pour survivre et se développer, l'Académie des sciences d'outre-mer doit développer une fonction d'expertise. Quatre voies paraissent possibles :

1. L'instauration de séances d'actualité le jeudi (entre 14h et 18h, avec débat à 14h, 15h ou 16h) ;
2. Mise en place de groupe de travail (Afrique, Outre-mer, influence française dans le monde, développement, sans se restreindre au GID, etc.) ;
3. Développement d'une active politique de partenariats. Aujourd'hui, la politique de l'ASOM demeure trop modeste en la matière (Université de Limoges, HEIP, Académie nationale de Côte d'Ivoire). Il est urgent d'établir des conventions avec l'EFEO, la BULAC, l'INALCO, Musée du Quai Branly, voire UNESCO). Ces partenariats peuvent se concevoir en matière de communication (pourquoi ne pas concevoir une émission ou un cycle d'émission avec France Culture ? Arte ?). Ces partenariats concernent aussi les éditeurs (Hémisphère, Geuthner,



L'Harmattan, Le Cerf). Il convient aussi de mettre en place des partenariats en matière d'enseignement (doctorats, masters, incluant des stages, en particulier avec l'École nationale des chartes, partenariats avec les lycées et collèges parisiens, notamment autour de micro opérations et développement, avec l'ESPE de Paris, dans le cadre de la formation des maîtres). Ces partenariats doivent concerner la recherche (projets ANR autour des fonds du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM), projet avec l'Institut Pasteur).

Enfin il nous faut affirmer notre positionnement en direction des pays francophones et des pays du Sud. Il convient en effet de ne pas se limiter à la francophonie du Sud. Sur le modèle de nos relations avec l'Académie Royale de Belgique, il convient de travailler avec le Québec, voire le Canada, et la Suisse. En même temps, il faut continuer de développer nos activités communes avec les pays d'Afrique francophones (Côte d'Ivoire, mais aussi Bénin, Congo, Maroc et Sénégal). En Afrique cependant, il est souhaitable de ne pas se limiter aux pays francophones, une coopération pourrait être engagée avec les universités brésiliennes et portugaises autour d'une étude de l'Angola, des Iles du Cap-Vert et du Mozambique par exemple. Une coopération pourrait être développée ainsi avec les chercheurs nord-américains, chinois ou japonais notamment autour de l'Afrique, de l'Asie du Sud-Est ou de l'Océan Indien. À cet égard, la politique des associés devrait nous permettre d'accueillir en notre sein, l'actuel roi du Cambodge, et peut-être la sœur du roi de Thaïlande. En outre, le Cambodge pourrait être la destination des futures Entretiens de l'Outre-mer.

### **2 – 3. Une gestion plus rigoureuse et soucieuse de l'avenir.**

2024 marquera le retour à l'orthodoxie budgétaire. Le budget initial se présente comme suit :

1. Dépenses :	383.633 €
Dont :	
a. Personnel :	176.069 €
b. Fonctionnement :	166.564 €
c. Investissement :	40.000 €
2. Recettes :	396.173 €
Dont :	
a. Subvention pour charges :	353.973 €
b. Autres financements publics :	23.000 €
c. Recettes propres :	19.200 €
Soit un excédent de	13.540 €

Néanmoins, l'ASOM se heurtera en 2024, à des contraintes sévères. Elles sont imposées par la nécessité de l'entretien de notre immeuble (dégâts d'eau et humidité, nuisibles (souris, cafards, etc.), mauvais entretien de notre système de ventilation, réseau électronique, téléphonique et informatique très insuffisant). Il est notamment nécessaire de mener à son terme l'équipement de la salle de réunion du troisième étage et de la rationalisation de l'usage des bureaux (bureau spécifiquement attribué à Nataliya Vokh, bureau spécifiquement réservé au Président, au Vice-Président, au Bureau de l'Académie et à la suppléante du Secrétaire perpétuel, tous deux bureaux installés au troisième étage de notre bâtiment.



Il convient de consolider notre dotation d'État dans le long terme. En effet, notre subvention pour charge de service public est plus fragile qu'on ne le croit. Nous bénéficions d'une dotation contractuelle d'un montant de 353.973 €, dont 228.973 € pré-notifiés fin 2023, pour 2024 et 125.000 € dépendant d'une action spécifique de la DGESIP de notre ministère de tutelle. Malheureusement, rien ne prouve que cette action spécifique puisse être reconduite jusqu'en fin de contrat.

L'avenir suscite donc de sérieuses préoccupations. Certes le contrôleur financier de notre établissement témoigne d'une plus grande tolérance vis-à-vis de nos dépenses d'investissement, la menace pèse sur l'ASOM d'être mise en demeure de vendre notre immeuble et de rejoindre le campus Condorcet. Afin d'éviter ce risque, il convient d'anticiper la négociation contractuelle (quinquennale), c'est pourquoi une demande de rendez-vous a été adressée à notre ministère de tutelle, jusqu'ici sans succès. Sans réponse jusqu'ici, il est nécessaire de prendre contact avec la DGESIP, qui gère nos crédits mais aussi de développer nos activités de recherche, aujourd'hui bien trop modeste, ainsi que de valoriser de l'information scientifique et technique. Il convient, dans cette perspective, de valoriser l'image de notre bibliothèque (doctorants, post-doctorants, mastérants, mais aussi chercheurs senior français et étrangers).